



16 JAN 2019

CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS

CELLULE DE SERVICES AUX
CONTRIBUABLES

N°: 0036 /MEF/DC/SGM/DGI/CSC

COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts informe tous les contribuables relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises du LITTORAL, de l'ATLANTIQUE et du BORGOU-ALIBORI que la déclaration et le paiement des impôts et taxes auxquels ils sont assujettis se feront par voie électronique à compter du 1^{er} février 2019.

Le Directeur Général des Impôts les remercie par avance pour les dispositions qu'ils voudront bien prendre en vue de leur participation effective à cette réforme majeure.



Le Directeur Général des Impôts,

Nicolas YENOUSI